



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 14 mars 2023

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
Objet : demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : capture temporaire avec relâcher immédiat de Tortue d'Hermann - <i>Testudo hermanni</i> (Gmelin, 1789), sur la commune de La Croix-Valmer, sur la période mai à juillet 2023 inclus.	
Demandeur : Parc national de Port-Cros (PNPC)	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe = dossier de demande	
Contexte	
Le PNPC poursuit les inventaires sur l'espèce. L'objectif de l'étude est d'estimer la présence - absence des individus sur une zone, ainsi que le taux de survie et la taille de la population restante. La Tortue d'Hermann est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire régional. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour cette capture temporaire avec relâcher sur place de spécimens d'espèces animales protégées.	
Objectif(s)	
La finalité de l'opération reste identique : la protection de la faune et de la flore, l'inventaire de la population, l'étude écoéthologique, l'étude génétique ou biométrique, les études scientifiques autres.	
Avis	
Participe à la connaissance de l'espèce et action préconisée dans le cadre du PNA relatif à la Tortue d'Hermann	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 15 mars 2023	Fin de la consultation : 04 avril 2023 inclus